Image not found or type unknown

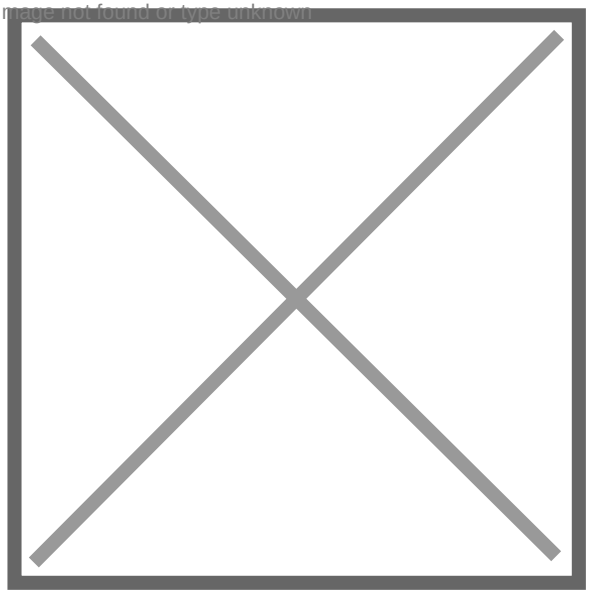

# Accident de la route refus de la gendarmerie de prendre plainte

Par **chris38**, le **28/09/2008** à **12:41**

Mon mari vient d'être renversé par une voiture qui a pris la fuite alors qu'il circulait en vélo. Une personne a vu la scène mais malheureusement personne n'a eu le temps de relevé le n° d'immatriculation du véhicule.
Après avoir été aidé à se relever par le témoin de la scène, mon mari s'est rendu à la Gendarmerie où on lui a répondu que cela ne servait à rien de porter plainte si il n'avait pas l'immatriculation du véhicule fautif.
Mes questions sont
1 Est-ce que la réponse de la gendarmerie est normale ?
2 Ne peuvent-ils pas avec une description du véhicule et le numéro du département au moins faire des recherches en questionnant les témoins et rechercher d'autres témoins éventuels ?
3 Et si demain mon mari a des séquelles car pour l'instant il dit ne rien sentir mais on sait que souvent les douleurs apparaissent 48h après (je viens d'être accidentée de la route et c'est ce qui s'est passé)si il n'a pas porté plainte a-t-il tout de même un recours ? 4 Si il insiste pour porter plainte contre X est-ce que cela lui permettra un recours quelconque si besoin ?

Par **jeetendra**, le **28/09/2008** à **17:07**

bonsoir, qu'il ecrive directement au Procureur de la République pour porter plainte ou signaler ce qui lui est arrivé, cela par courrier recommandé avec accusé de réception, a t'il été examiné par un médecin, le témoin de l'accident a t'il rédigé par ecrit ce qu'il a vu, courage, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés